



ASSOCIATION A3D EXERCICE 2018 / 2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 7 JUIN 2019

- **RAPPORT MORAL**
- **RAPPORT D'ACTIVITE**
- **RAPPORT FINANCIER**
- **CANDIDATURES AU BUREAU**

**Association des avocats pour la défense des droits des détenus
C/O Ordre des Avocats au barreau de Grenoble
45, rue Pierre Sémard
38 026 GRENOBLE Cedex**

<http://association-a3d.fr> | contact@associationa3d.org

RAPPORT MORAL

« Cette situation devrait à tout le moins être particulièrement préoccupante pour qui a la charge de garantir la dignité des personnes détenues et de leurs proches ». C'est ainsi que l'Association a conclu ses interpellations aux CGLPL et au Défenseur des droits concernant le centre pénitentiaire de Condé sur Sarthe à la fin du mois de mars dernier, à l'issue d'un blocage qui a duré plus de quinze jours.

Veiller. Alerter. Interroger. Saisir. Défendre : c'est ainsi que l'Association remplit sa mission de défense des droits de l'ensemble des personnes incarcérées.

Cette année fut - malheureusement - riche en atteintes portées aux droits des prisonnières et des prisonniers : le Parlement a adopté la réforme de la Justice qui abaissera demain les seuils d'aménagement de peine, le Conseil constitutionnel a accepté que les personnes détenues en situation irrégulière soient privées d'un droit à un recours effectif contre les OQTF qui leur sont notifiées en détention, la Garde des sceaux a affirmé le primat de la sécurité des établissements sur toute autre finalité, le ministère a cédé à l'ensemble des revendications des personnels pénitentiaires sans la moindre considération pour les conséquences du port d'armes en détention et le nombre de personnes incarcérées a dépassé tous les records...

Ce constat ne doit que renforcer notre détermination à agir, seuls ou de concert avec les associations complices et les syndicats partenaires ; je pense évidemment, et en particulier, à la section française de l'Observatoire international des prisons et au Syndicat des avocats de France, avec lesquels nous avons portés des recours, signés des communiqués, débattus et partagés toutes les fois où cela a été nécessaire.

Je n'oublie pas dans cette liste les autorités administratives indépendantes chargées du contrôle extérieur des établissements pénitentiaires et de ses agents qui, si leur action apparaît trop souvent insuffisante, demeurent des acteurs essentiels pour le respect des droits des personnes incarcérées. Nous continuerons à tisser avec elles des liens confiants et, nous l'espérons, utiles.

Ces collaborations ne sont que l'une des expressions de la volonté, à l'origine de l'association, de rassembler pour mieux défendre.

Accompagner. Soutenir. Epauler. Encourager. Unir. Ce sont en effet autant de missions que l'Association se doit également d'accomplir aux côtés et au profit de ses

membres, avocates et avocats, présents sur l'ensemble du territoire, dans toutes les directions interrégionales pénitentiaires, y compris ultra-marines.

Cette année, comme les précédentes, le réseau de solidarité constitué par l'Association a fonctionné au quotidien : pas une question n'est restée sans réponse et pas un appel à l'aide n'a manqué d'écho.

Force est de constater que l'ambition fondatrice, de mettre en relation des confrères intervenants en matière d'aménagement de peine ou de droit pénitentiaire, parfois désertés par le reste de leurs barreaux, a fonctionné : qu'ils soient isolés ou non, spécialistes ou non, investis depuis longtemps ou encore élèves-avocat, pénalistes de formation ou publicistes d'expérience, tous semblent avoir trouvé en l'Association un espace de solidarité et de confraternité qu'il nous appartient de faire vivre au quotidien.

Cette année, vingt-cinq confrères supplémentaires ont intégré l'Association pour y partager leurs connaissances, profiter d'un espace unique d'entraide en matière post-sentencielle et s'investir dans la défense des droits des personnes incarcérées. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Depuis 2018, l'Association s'est aussi attelée au dernier pan de son action, avec ambition et volontarisme : la formation continue des avocats en matière de droit pénitentiaire et d'application des peines.

Il apparaît essentiel de poursuivre cet effort et de le renforcer pour l'année à venir, le besoin est criant et les retours sur nos interventions toujours positifs, nos confrères se réjouissant toujours de disposer de quelques armes supplémentaires dans l'exercice de la défense de leurs clients incarcérés, en particulier lorsqu'ils sont désignés au titre de la commission d'office et n'ont pas l'habitude de ces contentieux.

A ce titre, je tiens à remercier l'ensemble de ceux qui, au cours de l'année passée, se sont rendus disponibles pour assurer des heures de formation au nom de l'Association, mais également et plus largement, pour apporter leur aide à celles et ceux qui en exprimaient le besoin, pour rédiger les recours signés et portés par l'Association, et pour plaider en son nom à Mamoudzou, Nîmes ou Caen.

Gageons que nous puissions, ensemble, poursuivre les combats engagés, ouvrir de nouveaux chantiers et connaître de nombreuses victoires, individuellement et collectivement.

Amélie MORINEAU, Présidente